

ENTRETIEN avec M. Henri et l'équipe administrative de Sénart et Torcy
21 AVRIL 2022

Quelles informations avez-vous à nous transmettre à ce jour ?

Les différents sites n'ouvriront pas avant le mois de septembre. La réouverture des établissements pour de la formation en présentiel se fera sur la base des informations ou des consignes qui nous seront transmises au fur et à mesure.

Nous ne pouvons donc pas affirmer que les amphithéâtres habituels de rentrée puissent avoir lieu.

À ce jour, nous envisageons deux possibilités :

- Si nous pouvons organiser des amphithéâtres de rentrée, ils pourraient avoir lieu la dernière semaine d'août avant la rentrée avec par exemple amphithéâtre le mardi 25 août puis 3 jours de formation à l'INSPE. Il sera également proposé aux syndicats de tenir une permanence sur le jour de l'amphithéâtre puis d'intervenir pendant le laps de temps de formation auprès des EFS sur un créneau de temps conséquent.
- Dans le cas où l'amphithéâtre ne pourrait pas se tenir en présentiel, un amphithéâtre sous le format "TEAMS" comme utilisé actuellement sera possible. Cet amphithéâtre serait enregistré pour que des étudiants en impossibilité de le suivre puisse le consulter. Il est également proposé au syndicat de prévoir un temps de présentation (sous forme de capsule vidéo, de foire aux questions ou autre modalités à réfléchir ensemble).

L'affectation des EFS se fera dans tous les cas probablement au mois de septembre. En effet, les résultats des concours externe et supplémentaire étant communiqués le 15 juillet, les circonscriptions seront fermées et donc pas en mesure de fournir des indications autour de leurs besoins. La modalité d'affectation des postes pourra se faire également en présentiel ou à distance (comme cela est déjà le cas dans le 93).

- Les jurys de titularisation auront-ils lieu ? Si oui, comment ?

Le calendrier quand au pré-jury de titularisation reste inchangé (fin mai pour la partie INSPE). Le jury pourra se tenir en présentiel ou à distance en fonction de l'évolution de la situation.

- Quel profil d'étudiant sera présenté au rattrapage à l'INSPE ? En quoi consiste t'il ?

Dans le cas du suivi de l'INSPE, les étudiants présentant des difficultés au niveau des notes de MASTER, c'est à dire des étudiants n'ayant pas une moyenne

suffisante (avec compensation des deux notes), seront amenés à être au rattrapage. Ce dernier consistera en l'amélioration du premier écrit dans chaque matière nécessaire. Ce rattrapage devrait avoir lieu à la mi-juin.

- Sur quelles bases allez vous décider de titulariser ou non les stagiaires ?

Pour la partie pratique, l'évaluation se base sur le 3 visites des professeurs des écoles maîtres formateurs (PEMF) ainsi que sur les 2 visites des conseillers pédagogiques de circonscription (CPC).

Pour la partie Master, tous les examens se font à distance et les oraux ont été annulés. Les dépôts de suivi de rapport de visite continuent à être déposés et feront parti du jury de titularisation. Le mémoire sera uniquement évalué dans sa version écrite.

L'INSPE rendra son avis le 27 mai sur les critères suivants :

- notes
- absences - neutralisé à partir du début du confinement
- rapport du PEMF

La DASEN a d'ores et déjà donné des consignes pour inciter à la bienveillance de tous. Il a en effet été conseillé d'éviter les "avis défavorables" au profit d'un "avis non évaluable" qui ouvrirait la possibilité à un report de titularisation avec éventuellement une autre visite de suivi à la rentrée.

En fonction des conditions de réouverture des écoles, une visite de l'IEN de circonscription pourra également apporter des éléments au dossier à présenter devant le jury.

- Quelles modalités de suivi pour les EFS prolongé-e-s/renouvelé-e-s ?

Si l'étudiant est renouvelé ou prolongé, il sera toujours suivi par l'INSPE avec une alternance à mi-temps entre l'INSPE et la classe jusqu'à sa titularisation.

Il passe alors par le protocole d'accompagnement des "DU" avec des cours adaptés. Dans le cas où il serait déjà en DU l'année passée, l'étudiant serait orienté vers le "DU approfondissement".

- Jury de titularisation en cours d'année ou année complète obligatoire ?

Deux jurys de titularisation se tiendront. Un premier au mois de novembre et un second au mois de janvier. A partir du moment où l'étudiant est titularisé, il sort de l'accompagnement de l'INSPE et prendra à charge une classe ou un poste à taux plein.

Il y a de fortes chances que les jurys soient plus chargés avec plus de prolongements que l'année dernière.

- **Comment est organisée la continuité pédagogique pour les EFS ? Un accompagnement par les tuteurs, les conseillers pédagogiques ? Un numéro téléphonique pour les étudiants a-t-il été mis en place comme dans certaines INSPE ?**

La continuité pédagogique est coordonnée par les IEN de circonscription. A ce jour, les EFS ayant fait part à l'INSPE de leur de leurs difficultés devant l'importance de la charge de travail, l'INSPE se montre beaucoup plus souple sur le moment où les étudiants vont consulter les cours ainsi que sur les délais pour rendre les écrits (notamment pour les étudiants ayant des enfants ou des difficultés de connexion par exemple).

Chaque étudiant a d'ailleurs été contacté par l'INSPE afin de faire le point sur ses conditions de connexion et une aide personnelle à distance leur a été apportée pour améliorer ce fait.

Mr Henri nous informe d'ailleurs qu'une soixantaine de tablette et d'ordinateur sont à disposition des étudiants (avec livraison à domicile) mais qu'aucun de ces outils n'a été sollicité à ce jour. D'autre part, l'UPEC a débloqué une aide d'urgence conséquente pour les étudiants en précarité alimentaire ou autre et des prêts d'ordinateurs portables ou de forfaits 4G ont été mis en place ou sont en cours.

L'INSPE a communiqué en début de confinement afin de rappeler aux étudiants les coordonnées des service de santé universitaires qui étaient leurs dispositions en cas de difficultés d'ordre médicale mais également de surcharge émotionnelle.

- **Certains étudiants ont peut être des problèmes de santé qui ne leur permettent pas de travailler en ce moment; les congés maladies seront-ils pris en compte, pour cette période ?**

Les absences ne sont plus comptabilisées depuis le 15 mars pour ce qui est de l'INSPE.

- **Les cours en présentiel étant annulés, comment se passent-ils ?**

Les cours sont toujours annoncés via le serveur habituel des étudiants (ADE) qui leur indique l'emploi du temps ainsi que l'heure de rendez- vous sur la plateforme "TEAMS" pour suivre les cours en visio. Aucun étudiant à ce jour n'a fait remonter de difficultés en ce sens. Les cours ont tous lieu en ligne, aucun document papier n'ayant la nécessité d'être envoyé.

- **Connaissez-vous le nombre d'étudiants pour l'an prochain ?**

La DASEN a besoin de 400 - 460 étudiants.

- **Leur cursus sera-t-il différent ?**

Aucune donnée à ce jour ne permet de prévoir une adaptation particulière de leur cursus.

- **Certains étudiants se plaignent de ne pas avoir accès à tous les outils pour rédiger leurs écrits, avez vous eu des retours en ce sens ? (manuel dispo à la bibliothèque de la fac / affichage de classe)**

L'INSPE invite les étudiants à se manifester afin de pouvoir les aider au mieux dans les différents écrits qu'ils ont à mener. La bibliothèque est fermée mais il est envisageable de faire suivre des documents de recherche si l'étudiant en fait la demande. Pour ce qui est des écrits faisant référence à une pratique de classe qui n'a aujourd'hui plus lieu, l'INSPE sera plus souple dans le nombre de page qu'elle exigera des étudiants (Pour le mémoire, ce sera au directeur de mémoire d'apprécier cette souplesse) ainsi que dans l'analyse qui sera attendue.